

## QU'EN EST-IL À PLOUGOUMELLEN ?

### Une bonne nouvelle

Le nouveau dispositif nous sera plus profitable car nous ne subirons que très marginalement l'augmentation des coûts, les surcoûts prévus étant essentiellement supportés par les communes aux taux jusqu'ici les plus bas.

**Pour notre commune nous passerons progressivement d'un taux de 11,53% à 11,82% en 2024.**

### AU DELÀ DES AJUSTEMENTS FINANCIERS, DES EFFORTS À PARTAGER

**Si nous ne voulons pas que les factures s'envolent, chaque citoyen doit veiller à assurer un tri rigoureux de ses ordures.**

C'est l'enfouissement des déchets qui fait notamment bondir le coût du traitement des ordures ménagères. Il est donc essentiel, dans le respect des consignes, de bien séparer ce qui est recyclable de ce qui ne l'est pas en utilisant les bacs prévus à cet effet, en déposant les verres dans les réceptacles dédiés, en passant à la déchetterie chaque fois que nécessaire, et en utilisant la technique du compostage pour ceux qui le peuvent.

**BON TRI !**



# LE POINT SUR...



Chers déchets !

## LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

### ► QUI FAIT QUOI ?

C'est l'agglomération (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération - GMVA) qui assure la collecte des déchets ; elle en a délégué le traitement au SYSEM ((SYndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan)) qui regroupe les 3 collectivités de Golfe-Vannes agglomération, Arc Sud Bretagne et Questembert communauté. Auray Quiberon terre atlantique est également client.

### ► QU'EST CE QUE LA TEOM ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) finance le coût de la collecte et du traitement des déchets : ordures ménagères, déchets recyclables, verres et déchets de déchetteries. Elle est payée par tout propriétaire d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés.

Numéro 4 . mardi 17 mai 2022



## ► UNE TENDANCE A LA HAUSSE DES COÛTS

Plusieurs facteurs expliquent la tendance haussière du traitement.



L'augmentation de la population et le volume de déchets par habitant conduisent à enfouir chaque année 20000 tonnes d'ordures ménagères.

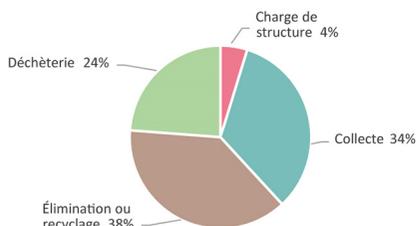
C'est là que le coût risque d'exploser dans les années à venir.

En effet, la raréfaction des sites d'enfouissement conjuguée à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGPA) imposée par l'État vont faire passer le coût d'enfouissement d'une tonne de 18€ en 2020 à 65€ en 2025, soit une hausse de 260%.

## ► LA STRATÉGIE TARIFAIRE DE L'AGGLOMERATION

Dans ce contexte, l'agglomération est contrainte de réévaluer le taux cible de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

### La TEOM finance :



Elle vient d'adopter le principe d'une convergence vers un taux unique pour les 34 communes qui la composent, à l'horizon 2024. L'application à terme de ce taux unique (11,82%) vise à intégrer les fortes augmentations de cout prévues. Ce sont donc les communes au taux les plus bas qui subiront les plus fortes augmentations.

Jusqu'ici, en fonction des critères adoptés antérieurement, les taux appliqués s'étaient, suivant les communes, de 7,73% à 11,62%.

Certaines communes vont avoir à effectuer un rattrapage plus important que d'autres.

## L'ORGANISATION DES COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

